Déclaration de M. Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur le rejet de la résolution présentée au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'utilisation des armes chimiques en Syrie, à Paris le 28 février 2017.

2017-02-28

Avec les États-Unis et le Royaume-Uni, la France a présenté au conseil de sécurité des Nations unies un projet de résolution visant à sanctionner les auteurs des attaques chimiques que le mécanisme conjoint d'enquête et d'attribution (JIM) a confirmées en Syrie. La Russie a décidé d'opposer son veto à ce texte. Il s'agit d'une lourde responsabilité vis-à-vis du peuple syrien et du reste de l'humanité.

En adoptant la convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), la communauté internationale a voulu bannir à jamais la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de telles armes de destruction massive. Ce régime de non-prolifération doit à tout prix être préservé. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la paix et la sécurité internationales.

En Syrie, l'utilisation d'armes chimiques par le régime et par Daech, y compris contre les populations civiles, est intolérable. Il est crucial de ne pas laisser impunis les crimes de ceux qui choisissent d'utiliser de telles armes. C'est la raison pour laquelle la France a pris l'initiative, avec ses partenaires, de ce projet de résolution. Elle regrette vivement que le conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de s'unir pour tirer les conséquences de tels actes.

La France ne se résignera pas aux exactions qui continuent à s'abattre sur le peuple syrien. Elle poursuivra ses efforts, avec ses partenaires, pour lutter contre l'impunité et le recours aux armes chimiques. Elle souhaite que les Nations unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques restent pleinement mobilisées dans cette perspective.Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 3 mars 2017

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/202301-jean-marc-ayrault-28022017-utilisation-des-armes-chimiques-en-syrie